

# Les espèces marines mises à la porte par la CITES

Dossier de la rédaction de H2o  
March 2010

Après deux semaines de négociations à Doha, la Convention des Nations unies sur le commerce des espèces menacées s'est terminée. La rencontre a été marquée par les rejets répétés de propositions visant à une meilleure protection des espèces marines, telles le thon rouge, les coraux ainsi que plusieurs espèces de requins. "Il est scandaleux que plusieurs États, membre de la CITES, aient sciemment ignoré les données scientifiques au profit de bénéfices économiques à court terme", constate Serge Orru, directeur général du WWF-France. L'inscription du requin taureau, seule proposition initialement acceptée, a finalement été rejetée au dernier jour de la Convention. Les coraux rouge et roses, des espèces largement exploitées pour le commerce des bijoux, mais victimes de forte surpêche en plusieurs endroits du monde, n'ont pas réussi non plus à bénéficier d'une protection renforcée dans le cadre de la Convention, pour la deuxième Convention consécutive. "Alors que le rejet de la proposition d'interdiction du commerce international du thon rouge est perçu comme une catastrophe, il devrait être considéré comme une opportunité et non comme un échec" ajoute Serge Orru. "Nous espérons que cette Convention de la CITES sera un jour vue comme le moment charnière où les États ont enfin décidé de s'allier pour sauver le thon rouge et cesser de céder aux pressions de la pêche industrielle. La prochaine Convention de l'ICCAT qui aura lieu en novembre prochain à Paris, s'ouvrira dans une nouvelle optique après cette prise de conscience collective de l'état de la ressource", explique Charles Braine, responsable du Programme pêche durable au WWF-France. "Cette Convention devra déboucher sur un moratoire de la pêche industrielle, celle des thoniers senneurs de la Mer Méditerranée", précise Charles Braine. "L'Union Européenne, qui dispose des quotas de pêche les plus élevés et de la flotte de thoniers senneurs la plus importante, se doit d'intensifier ses efforts et d'imposer ce moratoire à l'ICCAT, afin d'être en phase avec sa prise de position lors de cette Convention de la CITES. C'est la seule solution pour empêcher le stock de thon rouge de s'effondrer et pour sauver la pêche artisanale." L'ICCAT, ainsi que les autres organisations régionales de pêche se doivent maintenant d'être cohérentes : le monde entier a les yeux braqués sur elles.

WWF France